

Lancement de « Mon Dossier Santé »

« Mon Dossier Santé », le dossier électronique du patient neuchâtelois, sera accessible aux patient-e-s diabétiques et leurs prestataires de soins à partir de novembre 2021 dans le cadre d'un projet de soins coordonnés avant d'être ouvert à l'ensemble de la population neuchâteloise au printemps 2022. L'équipe de « Mon Dossier Santé » accorde une attention particulière à la sécurité de la plateforme et offre un accompagnement privilégié des utilisateurs pour faire de ce projet une réussite.

Depuis près de quatre ans, les prestataires de soins, leur entité informatique et l'État de Neuchâtel travaillent conjointement au déploiement de « Mon Dossier Santé », le dossier électronique du patient neuchâtelois. Suite à la certification de la plateforme au printemps dernier, il est désormais temps de passer de la théorie à la pratique !

« Mon Dossier Santé » : projet de soins coordonnés pour les patient-e-s diabétiques

À partir du mois de novembre 2021, et de manière progressive, c'est près de cinquante prestataires de soins (hôpitaux, EMS, soins à domicile, médecins, pharmaciens) et jusqu'à 500 patient-e-s qui pourront accéder à « Mon Dossier Santé ». Ils y enregistreront et consulteront les informations de santé pertinentes pour la poursuite de la prise en charge médicale. Dans une première étape, le projet de soins coordonnés s'adresse aux patient-e-s diabétiques dans la mesure où le DEP apportera une plus-value concrète pour la prise en charge des maladies chroniques.

L'objectif est double : fournir un outil permettant de mieux coordonner les soins et bénéficier des retours des patient-e-s et des prestataires de soins. Sur cette base, l'utilisation de la plateforme et les services associés (inscription, délivrance des identités électroniques sécurisées, formation, assistance...) seront optimisés, avant une ouverture généralisée de « Mon Dossier Santé » à l'ensemble de la population et des prestataires de soins neuchâtelois-es prévue au printemps 2022.

« Mon Dossier Santé » mise sur un accompagnement privilégié

L'équipe de « Mon Dossier Santé » a mis en place un accompagnement de proximité pour les patient-e-s et les prestataires de soins afin de faciliter le processus d'inscription. Pour ce faire, elle a créé un site internet (mondossiersante.ch), ouvert une ligne téléphonique et organise des séances d'information publique et en ligne. L'équipe de « Mon Dossier Santé » est également habilitée à délivrer des identités électroniques sécurisées nécessaires pour la connexion à la plateforme. Elle ira au contact des Neuchâtelois-es afin qu'ils-elles puissent disposer de leur accès sécurisé.

« Mon Dossier Santé » accorde une attention particulière à la sécurité

Parce que la sécurité des données est essentielle, l'équipe de « Mon Dossier Santé » s'est entourée d'expert-e-s reconnu-e-s. Ensemble, ils ont répondu aux exigences relatives à la certification et tout mis en œuvre afin de garantir le respect des standards en matière de sécurité.

Mon DOSSIER SANTÉ

Contacts :

- Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé et président de l'association structure porteuse DEP NE, tél. 032 889 64 00
- Caroline Gallois-Viñas, responsable de la cellule Cybersanté de l'État de Neuchâtel, directrice opérationnelle de la structure porteuse DEP NE, tél. 032 889 62 13
- Dr André-Philippe Méan, médecin, membre de la Société Neuchâteloise de Médecine (SNM), tél. 079 68 68 167
- Karim-Nicolas Chekdenou, infirmier chef d'unité de soins, Home médicalisé Les Charmettes, tél. 032 732 91 91

Neuchâtel, le 25 octobre 2021